



AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Une demande de certificat d'autorisation de démolition du bâtiment mentionné ci-dessous a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

- **3571-3603, rue Adam (École Baril)**

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'opposer à l'octroi du certificat demandé doit faire connaître, par écrit, son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1, avant le **24 octobre 2014 à 16 h 30**.

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision le **29 octobre 2014 à 18 h 30**.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR D'OCTOBRE 2014

Madame Dina Tocheva
Secrétaire d'arrondissement substitut